

Règlement du Challenge du Fair Play
District de Football de Lot et Garonne

Lutte contre la violence et les incivilités

Article I :

Le District de Football de Lot et Garonne organise le challenge du Fair Play réservé aux équipes disputant les championnats départementaux seniors des catégories de première à deuxième division ainsi que des U18.

Challenge A : Championnat Départemental 1 et Départemental 2.

Challenge B : Championnat de Départemental 3

Challenge C : Championnat U18.

Les équipes non à jour de leur cotisations en fin de saison au District ou ayant déclaré un forfait sont retirées du dit challenge. (au titre de l'article II)

Article II :

- 1) En fin de saison, il sera remis aux clubs ayant consommé le moins de points et cela par niveau une dotation soit en matériel, soit en bon d'achat à conditions que les 24 points attribués ne soient pas dépassés (calcul au quotient si nécessaire)
- 2) Récompenses :
 - D1: 1^{er} : un bon d'achat de 300 € - 2^{ème} : 1 bon d'achat de 200 €
 - D2 : 1^{er} : un bon d'achat de 300 € - 2^{ème} : un bon d'achat de 200 €
 - D3 : 1^{er} : 1 bon d'achat de 200 € (classement sur les deux poules cumulées)
 - U18 1^{er} : 1 bon d'achat de 200€

Article III :

Les commissions des compétitions seniors, jeunes, discipline et litiges sont chargées de gérer le challenge du Fair Play en cours de saison.

Article IV :

Barème appliqué pour l'établissement du classement

Systeme du permis à points

Attribution de points par équipes hors phases finales : 24 points

A chaque carton jaune, retrait sur attribution de ½ point

A chaque carton rouge retrait sur attribution de 1 point.

Suspensions :

2 matchs : retrait sur attribution de 1 point

3 matchs : retrait sur attribution de 2 points

De 4 à 7 matchs fermes sans révocation du sursis : retrait sur attribution de 3 points

De 8 matchs fermes sans révocation de sursis à 6 mois : retrait de 4 points

Si plus de 24 points consommés : retrait de 1 point au classement

Si plus de 29 points consommés : retrait de 2 points au classement

Si plus de 34 points consommés : retrait de 4 points au classement

Si plus de 39 points consommés retrait de 6 points au classement

Au-delà des 39 points consommés les sanctions seront laissées à la décision des commissions compétentes.

Autre sanctions :

De 6 mois à 2 ans : 5 points en moins au classement

De 2 ans à 5 ans : 6 points en moins au classement

5 ans et plus : 7 points de moins au classement

Les sanctions concernent aussi bien les joueurs que les dirigeants, éducateurs...

Article V :

Un classement final est établi en fin de saison et publié sur le site du District des classements intermédiaires peuvent être édités.

Article VI :

Les non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité de Direction du District et ce en dernier ressort.

Article VII :

Pour les fautes commises en coupe départementale entraînent une suspension de plus de 4 matchs fermes, exclusion du joueur sanctionné de toutes les coupes du District pour la saison et ce quelques soit la catégorie d'âge.